

Appel à candidature **REVELATION ART URBAIN 2017**

À adresser à :

revelationarturbain@adagp.fr

Jusqu'au 15 septembre 2017 à 14h inclus

Dans le cadre de son Action Culturelle, l'ADAGP souhaite encourager et soutenir la création émergente. Elle lance donc la deuxième édition de la Révélation Art Urbain avec le Palais de Tokyo. Le jury, présidé par les artistes plasticiens Hervé Di Rosa et Elizabeth Garouste, est composé de : l'artiste Jean Faucheur, du président du Palais de Tokyo Jean de Loisy et du rédacteur en chef adjoint de Télérama.fr Olivier Granoux. Le rapporteur est Hugo Vitriani.

Qui peut déposer sa candidature ?

Cette Révélation s'adresse aux artistes en art urbain, en début de carrière. Majeurs à la date de l'envoi de la candidature, ils doivent résider ou travailler en Europe (Union Européenne ainsi qu'au Royaume Uni et en Suisse), être intervenus récemment dans l'espace public. Ses œuvres doivent être encore visibles.

Quelles sont les modalités de candidature ?

Le Participant doit envoyer avant le 15 septembre 2017 à 14h un dossier de candidature complet comprenant :

- le formulaire de candidature, rempli et signé, dactylographié, enregistré sous format pdf, en langue française ou anglaise. La fiche est à télécharger sur les sites de l'ADAGP (www.adagp.fr) et du Palais de Tokyo (www.palaisdetokyo.com);
- un CV/biographie d'une page détaillant le parcours du Participant, dactylographié, enregistré sous format pdf, en français ou en anglais;
- une copie recto-verso d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport);
- 10 à 15 photographies numériques d'œuvres, accompagnés, si le candidat le souhaite, de quelques lignes de présentation de chaque œuvre, dactylographiées, en français ou en anglais.

Quelle est la dotation ?

- une intervention au Palais de Tokyo dans le cadre du Lasco Project,
- une dotation de 5 000 (cinq mille) euros : 2 000 (deux mille) euros de rémunération et 3000 (trois mille) euros pour financer la production de son intervention au Palais de Tokyo,
- un portrait filmé par Arte et diffusé sur le site d'Arte Créative

CALENDRIER DE L'APPEL À CANDIDATURE

Lancement de l'appel à candidature : 15 juin 2017

Date limite de candidature : 15 septembre 2017 14h

Réunion du jury : 3 novembre 2017

Annonce du (de la) lauréat(e) : 3 novembre 2017

Intervention au Palais de Tokyo dans le cadre du Lasco Project #9 ou Lasco Project #10 : fin 2017 ou courant 2018.

Avant de candidater :

- Lire le règlement : <http://www.adagp.fr>